

**MÉMOIRE AU COMITÉ DE LA CITOYENNETÉ ET DE  
L'IMMIGRATION**

**YOUSSEF « JOSEPH » ZAKHOUR  
Membre en règle du CRCIC, n° R421983  
Membre inscrit auprès du MIDI, n° 11148**

**Soumis par courriel au greffier du Comité**

Laval (Québec) – Le 27 mai 2017

Mon nom est Youssef Zakhour; on m'appelle aussi Joseph. Je suis consultant réglementé en immigration canadienne (CRIC) et membre du « Registre québécois des consultants en immigration ».

Je travaille dans l'industrie de l'immigration depuis 1978. J'ai travaillé comme employé recruté sur place (ERP) dans trois missions canadiennes au Moyen-Orient. J'ai commencé en octobre 1973 à titre d'adjoint administratif à l'ambassade de Beyrouth, puis je suis passé à la section des visas en 1978.

En mars 1977, j'étais l'un des employés pris en otage à l'ambassade de Beyrouth par le fameux citoyen canadien d'origine libanaise Eddy Haimour. En février 1984, lorsque les militaires de la ville de Beyrouth sont tombés aux mains de la milice locale, j'ai dû dormir pendant six nuits d'affilée sur le sol de l'ambassade, jusqu'à ce que je sois escorté avec les autres employés par l'armée italienne! Ces deux incidents majeurs sont deux exemples d'événements que j'ai vécus alors que je travaillais pour le gouvernement canadien au Moyen-Orient.

Je vais vous présenter quelques détails personnels qui, **je crois, pourront être utiles pour décrire la situation de plusieurs anciens agents d'immigration qui, comme moi, font maintenant partie de la communauté de consultants en immigration, et celle de tous les autres membres** qui enrichissent la profession grâce à la formation et à l'expertise acquises dans d'autres domaines.

Entre 1978 et 1984, j'ai été réceptionniste et commis au dépôt des dossiers à la section des visas de l'ambassade du Canada à Beyrouth. En 1982, au cours de l'invasion du Liban par Israël, j'ai travaillé avec un employé recruté sur place qui vivait sa première affectation à l'étranger dans un sous-bureau de Beyrouth Est. Nos principales fonctions consistaient à évacuer les Canadiens et d'autres étrangers du Liban et à interviewer les demandeurs de visas. En raison de la guerre civile au Liban, le gouvernement canadien a fermé la section des visas de Beyrouth en juillet 1984 et l'a déménagée à Amman, en Jordanie, où j'ai occupé le poste d'agent du programme d'immigration (API) jusqu'à ce que je sois transféré à l'ambassade du Canada à Damas, en Syrie, en décembre 1985, pour ouvrir une nouvelle section des visas. En janvier 1989, j'ai suivi ma première formation d'API à Ottawa, Toronto et Montréal. En août 1995, j'ai été de nouveau transféré de Damas à Beyrouth pour rouvrir la section des visas. En janvier 1997, j'ai suivi la formation d'agent d'immigration désigné à Ottawa, Toronto et Montréal, et j'ai réussi l'examen requis.

### **Les consultants réglementés en immigration sont-ils tous incompétents?**

Au cours des audiences, nous avons entendu de nombreuses hérésies et des histoires terribles d'abus commis par des « consultants ». Toutes ces déclarations défavorables accusaient les consultants en général! Il est important d'établir clairement la distinction entre les consultants réglementés et les individus « sans scrupules ». Dans certains pays, des individus « sans scrupules » se prétendent aussi

avocats! Devons-nous blâmer tous les avocats parce que certains individus « sans scrupules » se disent avocats? De toute évidence, non. La même chose s'applique aux consultants. Les citoyens des pays du tiers monde sont vulnérables et ne font pas la différence entre un avocat, un consultant réglementé ou un « faux » intervenant.

Dans le cadre de mes emplois au sein des différentes sections des visas, j'ai évalué des centaines de demandes dans différentes catégories. La riche expérience que mes collègues, anciens agents d'immigration, et moi-même avons acquise grâce à ces emplois au sein des sections de visas ne peut s'acquérir ailleurs!

Mon expérience m'a permis de devenir un membre actif de ma profession. J'ai été directeur du chapitre du Québec de l'ACCPI entre 2004 et 2012. En novembre 2012, je suis devenu président intérimaire du chapitre du Québec de l'ACCPI jusqu'à ce que je sois élu directeur du CRCIC en novembre 2013. Je me suis acquitté de ce mandat entre novembre 2013 et novembre 2015.

J'ai travaillé comme expert en la matière pour rédiger les questions de l'examen d'entrée du premier organisme de réglementation, la SCCI, en 2005, et celles de l'organisme subséquent, le CRCIC, en 2012.

Entre 2013 et 2017, parmi des centaines de demandeurs, j'ai représenté devant la CISR une quarantaine de demandeurs d'asile depuis le Canada qui venaient d'Égypte, de Syrie et du Liban. Un seul de mes dossiers a été refusé, puis accepté pour des motifs d'ordre humanitaire. Mon succès est attribuable à la sélection que je fais des dossiers et à la soumission professionnelle de ces mêmes dossiers!

Depuis 2013, j'ai commencé à faire la promotion du programme de parrainage des réfugiés avec le personnel du MIDI auprès de différentes communautés religieuses à Montréal, sous forme de présentations. J'ai ainsi pu aider deux organisations à faire venir au moins 400 réfugiés syriens. Pour pratiquer au Québec, un CRIC doit aussi respecter les exigences provinciales. Plus de 300 CRIC sont inscrits auprès du MIDI.

Depuis 2014, j'ai fait plusieurs présentations sur le programme de réfugiés à la communauté syrienne, dans le cadre de l'émission yamal-cham d'une station radio locale, le 1450 am. Je me suis rendu trois fois à Beyrouth entre 2014 et 2016 pour préparer des réfugiés syriens en vue de leur entrevue à l'ambassade. J'ai également donné deux entrevues sur la question des réfugiés à Radio-Canada International en janvier dernier. L'introduction de toutes mes entrevues et présentations commençait toujours par « Qui pourrait vous représenter ».

J'ai également participé au projet du Musée canadien de l'histoire en vue d'archiver le parcours d'immigration des réfugiés syriens.

Parce que j'estime que je dois redonner ce que la profession m'a donné, je suis bénévole depuis 2014 à la TCRI, la Table de concertation au service des réfugiés et des immigrants, et je participe à la plupart des événements organisés à l'intention des réfugiés par le Conseil canadien pour les réfugiés.

J'ai travaillé avec de nombreuses ONG, mais j'ai le regret de dire que j'ai rarement vu un avocat qui faisait du travail bénévole pour de telles organisations. Devons-nous pour cette raison affirmer que les avocats ne sont pas humains? Pas du tout. Être humain n'a rien à voir avec le titre, ni avec la profession, ni avec le nombre de pages des règlements qui régissent la profession.

## **CRCIC**

Le CRCIC réglemente une profession autoréglementée âgée de six années seulement! Il a fait beaucoup pour éduquer et contrôler ses membres et protéger le public. Le CRCIC est doté d'enseignants très qualifiés et offre gratuitement des cours de FPP. Le Comité des plaintes et de la discipline fait ce que la loi canadienne lui permet de faire avec les consultants réglementés. La direction et le conseil d'administration continuent de travailler fort pour améliorer la réglementation de la profession. Ont-ils échoué? Pas du tout. Pourraient-ils faire mieux? Bien sûr. Sont-ils compétents? Absolument.

Toutefois, la création du CRCIC ne convenait pas à ses détracteurs — des avocats qui sont contre les consultants et des consultants inexpérimentés insatisfaits —, lesquels s'empressent d'attaquer le CRCIC dès que l'occasion se présente. Ils croient qu'une fois le CRCIC éliminé, ils vont pouvoir contrôler l'ensemble de l'industrie de l'immigration! Malheureusement, ce n'est pas vrai.

Pendant les audiences, on a insisté sur les éléments négatifs seulement, et personne ne s'est penché sur ce qui risquait de se produire si la profession est abolie. Les avocats pourraient-ils se charger des dossiers de 4 000 consultants? Les avocats pourraient-ils remplacer les consultants au Canada et à l'étranger?

À mon avis, voici ce qui se produira si la profession est abolie :

- Il y aura une recrudescence des activités d'immigration illégale. Ce serait le plus beau cadeau à faire aux individus « sans scrupules » qui se trouvent au Canada et à l'étranger.
- Plus de 4 000 familles canadiennes vont perdre leur revenu!
- Plus de 100 000 demandeurs par année vont perdre leur assistance juridique.
- Plusieurs ONG ne se qualifieront plus comme bénévoles.
- Le système d'immigration va perdre son principal défenseur.

À mon avis, ce ne sont pas les CRIC mais les individus « sans scrupules » qui constituent un risque pour le système d'immigration. Par erreur, certaines personnes les appellent « consultants fantômes » plutôt qu'« intervenants fantômes » ou « individus sans scrupules ». Il est certain que ces individus n'appartiennent pas à notre profession. Nous luttons contre eux partout dans le monde et nous demandons instamment aux autorités canadiennes d'intervenir dès que possible.

## **Consultants c. avocats**

Les CRIC sont des spécialistes de l'immigration qui pratiquent dans certains domaines du droit. Généralement, les pays couverts par les CRIC ne sont pas couverts par les avocats! Je recrute des clients dans des pays du Moyen-Orient où les avocats ne se rendent pas, surtout lorsque les gens ont besoin d'aide, notamment en Syrie, en Iraq, au Liban et ailleurs.

Le seul risque pour le système d'immigration provient des « individus sans scrupules ». Le CRCIC n'a aucune compétence pour faire appliquer la loi contre les « fantômes », malheureusement. Par conséquent, le CRCIC ne devrait pas être responsable de leurs actes! On pourrait toutefois se demander pourquoi les barreaux, qui eux ont la compétence voulue, ne s'attaquent pas au problème des fantômes.

## **Suggestions**

Voici les trois principaux domaines jugés les plus importants pour renforcer la mission du CRCIC :

- Réglementer les consultants en immigration au moyen d'une loi fédérale.
- Augmenter les normes d'éducation et les exigences d'entrée pour la pratique de la consultation, ce qui diminuera les plaintes des consommateurs au sujet des compétences des consultants en immigration et de la qualité de leurs services.
- Fournir des ressources suffisantes à l'ASFC pour qu'elle puisse poursuivre les individus « sans scrupules » au cas par cas, et pas seulement de façon générale.

Les CRIC font la promotion du Canada et contribuent à la prospérité de l'économie du pays en sélectionnant les meilleurs immigrants. Comme la plupart des CRIC qui ont travaillé sans relâche, donnant du temps et déployant des efforts pour cette profession, je souhaite que mes années de service soient couronnées par l'appréciation du public et de la société canadienne.

Merci d'avoir pris le temps de me lire.

Joseph Zakhour, CRIC n° R421983